



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Spyrale

Date de révision 16-juil.-2024

Version 2 Remplace la version : 04-janv.-2022

Codes produit FNG56947-32

Date d'impression 16-juil.-2024

ADM.01351.F.1.A

9510093

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## Spyrale

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V

P.O. Box 355

3830 AK Leusden, The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE : +32 70 245 245

NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.

DE : +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Fenpropidin, Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Difenoconazole, Coco alkylamine ethoxylate

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H373 - May cause damage to organs (nervous system) through prolonged or repeated exposure  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement  
EUH208 - Contient ( Fenpropidin ). Peut produire une réaction allergique

### Phrases supplémentaires pour PPP

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).  
SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 3, 5

## 2.3. Autres dangers

### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens      Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants      Sans objet.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Fenpropidin	67306-00-7	614-049-6		35-40	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=100 M=100	Aucune donnée disponible
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	-	922-153-0		30-35	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)			01-211945109 7-39-0002
Difenoconazole	119446-68-3	-	613-347-00-3	9-12	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		ATE = 1450 mg/kg bw M=10 M=10	Aucune donnée disponible
Coco alkylamine ethoxylate	61791-14-8	-		2-4	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Calcium dodecylbenzenesulfonate, branched	70528-83-5	274-654-2		1-3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)			Aucune donnée disponible

1-Hexanol	111-27-3	203-852-3	603-059-00-6	1-3	Acute Tox. 4 (H302)			Aucune donnée disponible
Solvent naphtha, petroleum, heavy arom.	64742-94-5	265-198-5		1-3	Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)			Aucune donnée disponible
Isobutanol	78-83-1	201-148-0	603-108-00-1	<1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)			Aucune donnée disponible
Naphthalene	91-20-3	202-049-5	601-052-00-2	<0.3	Acute Tox. 4 (H302) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)			Aucune donnée disponible
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	202-436-9	601-043-00-3	<0,3	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226)			Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Voir la section 8 pour plus d'informations.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiments. Sensation de brûlure.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les

yeux et les vêtements. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
--------------	------------------	----------

Isobutanol 78-83-1		TWA: 50 ppm TWA: 154 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 53 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 ppm STEL 80 mg/m <sup>3</sup> H*
1,2,4- Trimethylbenzene 95-63-6	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

#### Protection des mains

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

#### Protection de la peau et du corps

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeurs	Méthode	Remarques
<b>Aspect</b>			
État physique	: Liquide		
Couleur	: jaune au marron		
Odeur	: Aromatique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 8-12	CIPAC MT 75.3	solution (1%)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: 101-105	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 0.928-1.028	OCDE 109	40 °C
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Température de décomposition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: 15.6	OCDE 114	
<b>Tension superficielle</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Granulométrie</b>	: Sans objet		

## 9.2. Autres informations

**Masse volumique apparente g/ml** : Sans objet

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif  
**Propriétés comburantes** : Not oxidizing

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** : Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts mécaniques** : Aucun(e).  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** : Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Chaleur excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition** : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 1500-2000	Rat	OCDE 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: >4000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: 3.23			ETAmél
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

**Toxicité chronique****Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Fenpropidin : Non classé  
Difenoconazole : Non classé

**Cancérogénicité****Nom chimique**

Fenpropidin : Non cancérogène  
Difenoconazole : Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction****Nom chimique**

Fenpropidin : Not toxic for the reproductive system  
Difenoconazole : Not toxic for the reproductive system

**STOT - exposition unique****Nom chimique**

Fenpropidin : H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
Difenoconazole : Non classé

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Fenpropidin : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Difenoconazole : Non classé

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Fenpropidin : Non classé  
Difenoconazole : Non classé

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

## 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 2.6	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 6.2	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.00033	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: ---		OECD 221	Aucune donnée disponible

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: 0.1	Rainbow trout	OCDE 215	
Crustacés NOEC mg/l	: 0.1	Daphnia magna	OCDE 211	
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Fenpropidin	: 369	Aucune donnée disponible		
Difenoconazole	: > 2000	Caille du Japon	FIFRA 71-1	

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Fenpropidin	: >10			
Difenoconazole	: > 177			

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Fenpropidin	: 67			
Difenoconazole	: 1d		OCDE 308	Not persistent in water

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Fenpropidin	: 116			
Difenoconazole	: 149-187		OCDE 307	

**Biodégradation****Nom chimique**

Fenpropidin	: N'est pas facilement biodégradable			
Difenoconazole	: N'est pas facilement biodégradable		OECD 301B	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow****Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Fenpropidin	: 2.9	EEC A.8	
Difenoconazole	: 4.4	OCDE 117; EEC A.8	25 °C

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**

Fenpropidin	: 163		pH 7.6-7.9
Difenoconazole	: 330	FIFRA 72-6	

**12.4. Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption Nom chimique	Valeurs	Méthode	Remarques
Fenpropidin	: 3808		KOC
Difenoconazole	: 400 - 7730	OCDE 106	KOC

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****ADR**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 601, 375
<b>Code de classification</b>	M6

**RID**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole), 9, III

<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

**IMDG**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole), 9, III, Polluant marin
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Polluant marin</b>	P
Danger pour l'environnement	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
<b>IMDG Stowage and segregation</b>	Category A Aucune information disponible
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

**IATA**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenpropidin, Difenoconazole), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L



\* Note: UN3077 & UN3082 – These products may be transported as non-dangerous goods under the special provisions of IMDG Code 2.10.2.7; ADR SP375 and ICAO/IATA A197 when packed in single or inner packaging of up to 5L for liquids or 5 kg or less for solids

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations nationales**

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet BL National Regulations	Sans objet La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé	Sans objet

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
Naphthalene - 91-20-3	Substance prioritaire

  

Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
Naphthalene - 91-20-3	Substance prioritaire

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA Plafond	TWA (moyenne pondérée en temps) Valeur limite maximale	STEL *	STEL (Limite d'exposition à court terme) Désignation « Peau »
----------------	---	-----------	--

**Date de révision** 16-juil.-2024

**Motif de la révision** Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Abréviations et acronymes

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 CAS Number - Chemical Abstracts Service number  
 EC Number - EINECS and ELINCS Number  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances  
 ELINCS - European List of notified Chemical Substances  
 IATA - International Air Transport Association  
 ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
 IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
 LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
 LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
 OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
 PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
 STOT - Specific Target Organ Toxicity  
 vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Classification of the mixture

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Méthode de classification

Classification basée sur les données de test.  
 Classification basée sur les données de test.  
  
 Classification based on the decision of the plant protection authority in Belgium.  
 Classification basée sur les données de test.  
 Classification basée sur une méthode de calcul.  
  
 Classification basée sur les données de test.  
 Classification basée sur les données de test.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité